

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels  
Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux  
164-85

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

**OBJET : Domaine départemental de Jas de Roque - Convention de servitude au bénéfice d'ENEDIS.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux domaines départementaux et aux espaces naturels, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est propriétaire du domaine départemental de Jas de Roque d'une superficie d'environ 413 ha situés sur la commune de Simiane-Collongue.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la société ENEDIS va procéder à l'enfouissement d'une ligne électrique basse tension.

En effet, le câble actuellement aérien subit des efforts trop importants, en raison de la force du vent dans ce secteur, entraînant des pannes.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la signature d'une convention de servitude sur une parcelle départementale du domaine de Jas de Roque.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL